

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 DECEMBRE 2021
--

Le 21 décembre 2021, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAUZE-VAUSSAIS (79190) se sont réunis à 20 heures à la Mairie, sise à SAUZE-VAUSSAIS, 3 Place de la Mairie, salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 décembre 2021.

Etaient présents :

RAGOT Nicolas, HÉRISSE Mathieu, Isabelle BOUCHEREAU, BABIN Eric, PROU Marie Hélène, LEGRAND Nicole, HAMEL Patrice, LAMOTHE Catherine, Philippe CLISSON, LEGERON Gilles, BRUCHON Sylvie, GUILLAUD Yann, POUILLOUX Laetitia, LOCHON Johnny, Patrice PORCHERON, BARILLOT Brenda, KNIGHTS Joseph.
Présence de Monsieur Ugo LEMÉE, Maire Junior.

Etaient excusées : Séverine DÉRRÉ, représentée par Laëtitia POUILLOUX en vertu d'un pouvoir donné.

Sylvie BONNET, représentée par Nicolas RAGOT Maire en vertu d'un pouvoir donné.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 19.

Secrétaire de séance : Sylvie BRUCHON.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant la mise à jour des absences pour motif familial du personnel communal.

Ce point accepté est ajouté à l'ordre du jour.

Un avis favorable a été émis par le comité technique,

Pas de question, aucune remarque, adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2021.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

a) Présentation du Rapport d'Activité 2020
Prise d'acte du rapport d'activité 2020.

b) Fonds de soutien aux entreprises impactées pendant la COVID,
Monsieur le Maire informe que ; sur l'enveloppe payée en 2020 de 16 220 € à la Communauté de Communes, l'utilisation s'est élevée à 7404,27 €.

Le remboursement dû par Mellois en Poitou à la Commune s'élève à 8815,73€

Le Conseil Municipal acte cette utilisation et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relatif aux conditions de réaffectation des fonds non-consommés.

- c) **Actualités communautaires**
Une commission à laquelle participe Mme Isabelle BOUCHEREAU travaille sur le pacte financier et fiscal de la communauté Mellois en Poitou.

Le Conseil Municipal prend acte des informations.

2) BUDGET – FINANCES

- a) **Ecritures budgétaires – Investissements 2022**
En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget 2022, le conseil municipal donne son autorisation pour :
- mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
 - engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
 - mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
 - engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Chapitre / 21 : Immobilisations corporelles ; prévu au BP 2021 578 312 € 25 %
= 144 078 €

- b) **Remboursement d'un achat à un élu**
2 projecteurs pour le prix de 49,89 euros, pour la médiathèque afin de faire un essai pour les décorations de Noël.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le remboursement à M. Patrice HAMEL.

3) VIE LOCALE – TOURISME

- a) **Lancement d'un appel à projet pour l'exploitation d'une activité de restauration saisonnière au plan d'eau du Bois Meunier.**

L'Hôtel Restaurant Le Clovis exploite jusqu'à présent cette activité saisonnière, au Cabanon.

Il y a déjà eu un appel à projet, il y a 3 ans.

Le Clovis souhaite un bail précaire (3 ans).

Cette décision sera rendue mi-février 2022.

Concernant ce nouvel appel à projet, il est souhaité que celui-ci soit simplifié, avec des animations plus dynamiques, plus festives s'orientant vers un développement plus conséquent et un circuit court.

Les candidats qui seront reçus devront présenter leur projet.

Il faudra également déterminer les travaux éventuels à réaliser et à qui en incombe la réalisation et donc la prise en charge (locataire ou propriétaire).

Il est prévu de publier cet appel à projet entre autres sur le site de la mairie et Facebook et de créer un groupe de travail qui auditionnera les candidats et examinera les candidatures.

Appel à projet et groupe de travail, adoptés à l'unanimité.

b) Aire de jeux du Puy d'Anché

Devis de la charentaise du bois : TTC 15 319,44 euros obtenu après négociations (hors pose interne, réalisée par les employés communaux).

Aire au sol : 9/9 m.

La structure se situera à l'entrée du village vacances, près de l'accueil.

Elle sera composée de 3 grosses cabanes avec filins d'acier, 2 toboggans (composite durable écologique) dédié au public 5-12 ans.

Les balançoires + 1 jeu à ressort seront conservés. Un bac à gravier aux normes pour les chutes sera posé en interne.

Il est prévu de refaire le terrain de pétanque ainsi qu'un rajout de graviers et rondins.

Une cabane pour les plus petits sera rajoutée dans le même esprit que la structure proposée par la charentaise du bois.

Prévision : mise en place pour la saison à venir.

Vote : 1 abstention, adoptée par 18 voix.

c) Aire du Pigeonnier – Implantation de WC autonomes

Lors du salon des Maires à Paris, les élus présents ont pu rencontrer la société Sanisphère implantée à Lyon qui réalise ce type de structure.

Il s'agit de WC autonomes fonctionnant sans eau, sans électricité, les déchets sont gérés par des lombrics, avec système à pédale et tapis roulant.

Un commercial a été reçu, il y a 2 semaines, en présence de Monsieur le Maire Nicolas RAGOT, Monsieur Mathieu HERISSE et Monsieur Eric BABIN pour de plus amples informations concernant les modalités d'installation de ce type de structure, et leur fonctionnement, recherche d'un bâtiment en dur, terrain non inondable et non constructible.

Deux devis ont été réalisés par les sociétés Sanilight dans la Drôme et Sanisphère à Lyon pour respectivement 33 480 euros et 34 680 euros comprenant système d'éclairage photovoltaïque, ventilation, entretien 1 fois par an.

Le coût annuel après installation s'élève à 800 euros par an.

Il s'agit de WC écologique, tout en bois. Il est prévu le passage 1 à 2 fois par semaine d'un agent communal pour l'entretien.

Les membres du conseil, autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à échanger avec le département aux fins d'obtenir une subvention concernant ce projet situé en bordure de la RD948 et un accord pour le devis.

4) VOIRIE – URBANISME

a) Route de Theil

Un devis d'étude complémentaire concernant le coût de bandes roulantes est en attente de retour.

Signalétique déjà validée.

b) Droit de préemption – informations du Maire au Conseil Municipal

Renoncations : 1 rue de Baron
9 rue Saint Junien à Vaussais.

4 droits à examiner : - 5 rue du Pré Bourreau
- 36 route de Theil
- 38/40 rue échellier (terrain à bâtir)
- 12 rue de la Chevalonnerie

Refus de préempter : décision adoptée à l'unanimité par le conseil.

c) Acquisition immobilière

Bâtiment ; Grande rue
Au sol 120/130 m2
2 niveaux environ 80 m2

Cave – grenier + terrain non attenant

Il a été décidé de demander un chiffrage à un artisan pour le gros œuvre afin de se positionner sur le coût des travaux, actuellement juste les murs et charpente en état, et certaines ouvertures qui ont été changées.

Accord du Conseil Municipal pour un chiffrage, décision adoptée à l'unanimité.

5) **DEBAT « Engagement municipal, après un an et demi de mandat, point d'étape »**

Le conseil est composé entre autres de sept membres faisant partie de l'ancien mandat.

Après 1 an et demi de mandat, qui en raison de la crise Covid a passé vite, l'ensemble des membres est satisfait. Certains reconnaissent toutefois, qu'ils souhaiteraient pouvoir s'investir davantage mais que les emplois du temps ne le permettent pas toujours et qu'il n'est pas évident de concilier vie professionnelle et disponibilités.

Chacun semble avoir trouver sa place et approuve le fonctionnement actuel des groupes de travail et commissions tels qu'ils ont été établis.

6) **QUESTIONS DIVERSES**

BULLETIN MUNICIPAL – Organisation de la distribution

Les bulletins devront être envoyés à l'impression fin de semaine et être récupérés début Janvier pour être distribués par les élus.

VŒUX DU MAIRE

Initialement prévus pour le 7 janvier 2022, le contexte sanitaire ne s'y prêtant pas, il est plus raisonnable de prévoir un autre temps au printemps.

POINT SANTE

Une réunion devrait avoir lieu dans le courant du mois de janvier 2022 avec l'association de professionnels de Sauzé-Vaussais dans le cadre du projet de santé sur le territoire.

RETOUR DE L'ENQUETE DE VOISINAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES POUR L'IMPLANTATION DU CITY STADE AU PRÉ DE LA CHAUME

Cette enquête visant à recueillir l'opinion des habitants concernant ce projet, le lieu choisi et les nuisances éventuelles qui pourraient en découler.

Il en ressort que les habitants approuvent vivement ce projet et valident l'emplacement.

Ce projet répond à leurs attentes, davantage de jeux pour les enfants, il apportera de la vie à leur quartier faisant ainsi partie de certains points soulevés lors de cette enquête.

FEU D'ARTIFICE MUSICAL DU 13 JUILLET 2022

Devis à demander à M. POUPINOT et accord pour animation par J. TAYLOR.

PROGRAMME DES ANIMATIONS ESTIVALES DE L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil autorise les associations à remettre leur programme de l'été au plus vite, pour profiter du support.

PROBLEME DU STATIONNEMENT BOULANGERIE DU BOURG : 87 Grande Rue

Les véhicules garés juste devant gênent la circulation, bien que la place de la poste soit juste à côté !

Le recrutement d'un garde champêtre est en discussion concernant les questions de police du Maire.

DISTRIBUTION DES CADEAUX AUX AINES

L'opération est reconduite cette année. Elle a remporté un vif succès l'année précédente, nos aînés ont apprécié cette attention.

NOEL AU FOYER RESIDENCE

Joli moment de partage et de convivialité, auquel ont participé, Messieurs RAGOT et HÉRISSE et Mesdames PROU et LEGRAND. le directeur a offert à titre personnel une boîte de chocolat que nous avons pu partager lors de ce conseil municipal et pour laquelle nous le remercions vivement.

ENTRETIEN DE LA D948

Les employés communaux nettoient actuellement les abords de la D948, côté Melle – Route de Chenay, sous couvert d'une autorisation de l'ATT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le prochain Conseil aura lieu le mardi 25 janvier 2022 à 20 heures, salle du Conseil Municipal.

